

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

panneaux publicitaires Question écrite n° 8178

### Texte de la question

M. Richard Cazenave \* souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la pollution importante que constituent les panneaux publicitaires. Il semble en effet que de très nombreux panneaux publicitaires soient installés en violation des règles législatives et règlementaires en vigueur. En outre, les tentatives des municipalités pour tenter de limiter leur implantation sont souvent freinées par une procédure complexe et extrêmement longue à mettre en oeuvre. C'est pourquoi il souhaite savoir quelles mesures elle envisage de proposer pour remédier à cette situation. En particulier, il la remercie de bien vouloir lui indiquer quelles décisions peuvent être d'ores et déjà prises en faveur d'une meilleure application des textes relatifs à la publicité extérieure et s'il est envisagé de faire évoluer la législation et la réglementation en vigueur dans le sens d'un assouplissement des procédures de limitation de l'affichage publicitaire à l'initiative des communes et d'une modernisation des textes. Il la remercie de sa réponse.

### Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions concernant l'application de la réglementation de la publicité extérieure. Malgré la vigilance des services de l'Etat et des maires chargés, sous l'égide du préfet, de faire respecter la réglementation, de nombreux abus peuvent en effet être constatés, que ce soit aux entrées de ville ou sous forme d'affichage sauvage. Or, les textes, s'ils étaient correctement et spontanément appliqués par les afficheurs eux-mêmes, permettraient de résoudre l'essentiel des problèmes et de protéger le cadre de vie des pollutions visuelles. Toutefois, dans le souci d'une plus grande efficacité dans la mise en oeuvre de la réglementation et donc d'une meilleure protection du cadre de vie, la ministre estime devoir engager une réflexion approfondie portant aussi bien sur l'évolution des textes dans un sens plus protecteur que sur les conditions de leur mise en application, pour laquelle une simplification des règles devra être recherchée. Un processus de concertation va ainsi être engagé, au cours duquel les différents acteurs concernés - élus locaux, associations et professionnels - seront associés.

#### Données clés

Auteur: M. Richard Cazenave

Circonscription: Isère (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 8178

Rubrique: Publicité

Ministère interrogé : écologie Ministère attributaire : écologie

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 9 décembre 2002, page 4729 **Réponse publiée le :** 28 avril 2003, page 3331